

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°242



Organisme national de normalisation en France, l'AFNOR a pour mission d'élaborer et de promouvoir des normes dans divers secteurs pour améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits et services. Elle joue un rôle clé dans la création de documents normatifs qui facilitent le commerce, encouragent l'innovation et protègent les consommateurs. L'AFNOR collabore également au niveau européen et international pour harmoniser les pratiques à l'échelle mondiale.

Contact :
morgane.layet@afnor.org

Le point de vue de la commission de normalisation ENERGEST sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Dans la transition énergétique, la normalisation est un levier clé pour atteindre la neutralité carbone. Elle établit des normes claires qui harmonisent les pratiques et facilitent la coopération entre acteurs publics et privés, garantissant ainsi la qualité, la sécurité et l'efficacité des solutions tout en encourageant l'innovation.

La complémentarité entre normalisation et réglementation renforce l'efficacité des politiques de transition. La réglementation impose des règles par les autorités publiques, tandis que la normalisation fournit des outils méthodologiques pour aller au-delà de ces exigences. En intégrant des normes dans le cadre réglementaire, les administrations simplifient les processus et évaluent la conformité, contribuant ainsi à la décarbonation et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ainsi, la normalisation est un outil puissant pour accompagner les efforts de décarbonation, offrant un cadre flexible répondant aux enjeux actuels et futurs. Cette complémentarité permet aux pouvoirs publics de mobiliser efficacement les ressources et d'assurer une adhésion collective à la transition énergétique.

La normalisation au service de la transition énergétique et de la neutralité carbone

La normalisation – un outil puissant

Pour réussir la transition énergétique et atteindre la neutralité carbone en 2050, une approche systématique et intégrée est essentielle, touchant à tous les aspects de notre mode de vie : production d'énergie, logement, transports, alimentation et consommation. Dans ce contexte, la normalisation joue un rôle crucial.

Les normes évoquées ici proviennent du processus de normalisation, où des documents sont élaborés volontairement par une communauté d'acteurs sous l'égide d'organismes de normalisation comme l'AFNOR en France. Ce processus garantit transparence, ouverture, consensus, impartialité, concertation, cohérence et pertinence. La normalisation établit des référentiels et des bonnes pratiques, garantissant qualité, sécurité et efficacité des produits et services. Elle harmonise les pratiques à l'échelle nationale, européenne et internationale, facilitant la coopération entre gouvernements, entreprises et chercheurs. Cela est essentiel pour développer des solutions cohérentes et intégrées. Elle encourage également l'innovation en définissant des normes claires, orientant les efforts de recherche vers des solutions durables, particulièrement dans les énergies renouvelables, le stockage et la gestion de l'énergie.

Les normes garantissent que les technologies et les infrastructures mises en place pour la transition énergétique sont sûres et fiables, ce qui est crucial pour gagner la confiance des consommateurs et des investisseurs. En outre, la normalisation permet de définir des indicateurs de performance qui facilitent le suivi des progrès réalisés vers la neutralité carbone, aidant ainsi à évaluer l'efficacité des politiques et des initiatives mises en œuvre.

De plus, l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce vise à garantir que les réglementations techniques ne sont pas discriminatoires et ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce, encourageant l'usage des normes internationales. La

mondialisation, l'élargissement des marchés et les attentes de la société civile renforcent la complémentarité entre norme et réglementation. Le recours aux normes dans la réglementation n'est en rien obligatoire et les motifs conduisant à la recherche d'une complémentarité entre le corpus réglementaire et les normes techniques sont variés :

- simplification des textes ;
- évaluation de la conformité ;
- partage de bonnes pratiques ;
- traduction de l'état de l'art.

La référence aux normes dans la réglementation peut aider les administrations à traiter des contraintes techniques nécessaires pour atteindre les finalités d'intérêt général relevant de leur compétence comme issu l'atteinte de nos objectifs de décarbonations et de réductions de gaz à effet de serre.

La commission de normalisation ENERGEST

La Commission de normalisation ENERGEST se concentre sur les enjeux de la transition énergétique, développant des documents normatifs sur le management de l'énergie, incluant performance, sobriété et efficacité énergétique. Ces documents sont essentiels pour garantir que les solutions mises en œuvre répondent aux exigences de durabilité et performance. Elle réunit des experts de divers secteurs pour élaborer des documents normatifs tenant compte des besoins spécifiques de chaque domaine. Cette approche collaborative favorise l'émergence de solutions intégrées et innovantes.

La commission est attentive aux besoins des acteurs de la filière, agissant comme facilitateur pour recenser et identifier leurs attentes. En favorisant le consensus, elle contribue à la construction de documents adaptées aux spécificités de chaque secteur et identifie les secteurs en développement freinés par un manque d'harmonisation. Elle joue également un rôle dans la sensibilisation et la formation des professionnels aux nouvelles normes, garantissant une mise en œuvre efficace. Elle s'adapte rapidement aux évolutions technologiques et aux nouvelles tendances, mettant à jour les normes en fonction des avancées scientifiques.

En intégrant des critères de durabilité dans ses normes, elle oriente les choix des entreprises et des consommateurs vers des solutions respectueuses de l'environnement, favorisant une consommation responsable.

L'accompagnement à la mise en place de la transition énergétique

La Commission de normalisation ENERGEST accompagne activement les organisations dans leur transition énergétique, plaçant la décarbonation au cœur de ses travaux. L'énergie étant un levier majeur de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des outils méthodologiques adaptés sont nécessaires pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions.

Les documents développés par la Commission ne se limitent pas à l'énergie, mais prennent également en compte les bénéfices non énergétiques des plans d'action, comme la réduction des émissions de CO₂ et le renforcement de la résilience face aux défis climatiques.

Les documents normatifs proposés offrent des cadres méthodologiques qui permettent de :

- planifier des politiques de transition énergétique ;
- évaluer les impacts environnementaux et financiers des actions mises en œuvre, au-delà des simples économies d'énergie ;
- suivre les résultats des plans d'action, tout en ajustant les stratégies pour maximiser les gains en matière de décarbonation.

Parmi ces documents, on retrouve :

Le Guide Management de la Transition Énergétique (FD X30-128), qui permet aux organisations d'élaborer des feuilles de route intégrant des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, tout en optimisant la performance énergétique.

Le Guide Méthodologique d'Accompagnement pour la mise en œuvre du Dispositif Eco Énergie Tertiaire, qui fournit des outils pratiques pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique dans le cadre du décret tertiaire.

La norme NF EN 17463 - Valuation of Energy Related Investments (VALERI), pour évaluer

les investissements liés à la transition énergétique, tout en intégrant les bénéfices non énergétiques comme la réduction des émissions de CO₂.

Ces documents adoptent une approche globale, intégrant des dimensions non énergétiques qui renforcent l'alignement avec les objectifs ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Elles permettent de valoriser :

- les réductions d'émissions de GES ;
- les impacts positifs sur la réputation des organisations engagées dans une transition bas-carbone.

En fournissant des cadres méthodologiques robustes, la Commission ENERGEST soutient les politiques publiques de transition énergétique et les objectifs de neutralité carbone. Ces outils permettent aux acteurs, publics et privés, de structurer leurs actions, de mesurer leurs résultats et de faciliter les investissements nécessaires à la décarbonation.

Ces enjeux de décarbonation sont pleinement intégrés dans les travaux de la Commission de normalisation ENERGEST, notamment à travers l'élaboration de la norme ISO 50100 *Systèmes de management de l'énergie et économies d'énergie — Décarbonation — Exigences avec directives d'utilisation*, qui est liée à la norme ISO 50001 *Systèmes de management de l'énergie — Exigences et recommandations pour la mise en œuvre*. Cette future norme a pour objectif de définir les exigences et les lignes directrices permettant à une organisation de réduire ses émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie. Cela se fait par l'établissement d'un plan de décarbonation et d'objectifs mesurables, suivis dans le temps et vérifiés, afin d'assurer une meilleure transparence des résultats. Par ailleurs, cette norme permettra de valoriser les stratégies de décarbonation des organismes grâce à la mise en place d'un système de management de l'énergie.

Conclusion

En intégrant la normalisation à chaque étape de la chaîne de valeur, elle permet de structurer les politiques publiques et privées en encourageant l'innovation, la durabilité et la responsabilité environnementale.

Les normes offrent des solutions pratiques et éprouvées pour répondre aux défis techniques, économiques et sociétaux de la décarbonation, tout en favorisant une adoption volontaire par les parties prenantes.

Leur mise en œuvre garantit :

- une approche cohérente pour piloter et mesurer les progrès ;
- une valorisation des investissements ;
- une simplification des démarches administratives et financières ;
- une harmonisation des pratiques à l'échelle nationale et internationale.

Pour maximiser leur impact, une collaboration renforcée entre les pouvoirs publics, les entreprises et les organismes de normalisation est essentielle. Ensemble, ils peuvent créer un cadre normatif souple et adapté, capable de répondre aux enjeux actuels tout en anticipant les besoins futurs.